

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018**

Affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2018

**Étaient présents :** Messieurs LEFEBVRE, DUFOUR, WATBOT, GUERNUT, VICTORIEN, GAUDEFROY, FLORIN.

Mesdames BRUXELLE, LAUGIER, MORELLE, TARGY, GABRIEL.

**Absente excusée :** Madame LENGOWSKI.

**Procurations :** Monsieur SENECHAL donne pouvoir à Monsieur GAUDEFROY  
Monsieur MARTIN donne pouvoir à Monsieur DUFOUR

**Secrétaire de séance :** Madame MORELLE est désignée secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

- Adoption du compte-rendu session ordinaire du 14 mars 2018
- Compte-rendu Commission Finances du 04 avril 2018

#### **A. Service des Eaux**

- Compte Administratif 2017
- Compte de Gestion
- Budget Primitif 2018

#### **B. Commune**

- Compte Administratif 2017
- Compte de Gestion
- Budget Primitif 2018
- Analyse budgétaire et note de présentation

#### **C. Projets de délibération**

- Compte Administratif 2017 Eau
- Compte de gestion 2017
- Affectation des résultats 2017 Eau
- Compte Administratif 2017 Commune
- Compte de gestion 2017 Commune
- Affectation des résultats 2017 Commune
- Fiscalité 2018
- Note de présentation 2017/2018

#### **D. Questions diverses**

**Séance ordinaire**

**La séance est ouverte à 19 heures**

Monsieur le Maire indique qu'avant d'étudier l'ordre du jour il tient à adresser ses plus vifs remerciements à nos deux collègues Jean-Pierre MARTIN et Fabrice LEFEBVRE pour le service qu'ils viennent de rendre ce jour à la Commune.

En effet, au bout de la Rue Gelée, sur terrain communal permettant l'accès au cimetière par l'arrière, un sapin menaçait de tomber.

Son inclinaison était particulièrement forte.

Un devis avait été demandé, devis s'élevant à près de 500€.

Il a également été demandé à Monsieur Jacques VIEVILLE de bien vouloir déposer une partie de la clôture de pâture de façon à permettre de coucher le sapin et de le débiter.

Il est également à signaler qu'il penchait côté rivière et que la bonne solution était de le ramener côté pâture.

Il remercie les intervenants qui ont réalisé un excellent travail.

Cela est le témoignage d'un travail d'équipe au profit de la sécurité et de la Commune.

Monsieur le Maire indique également aux Membres de l'Assemblée que deux lettres d'information sont ce soir sur le bureau à savoir :

- Concernant la défense incendie de la Route de Chauny avec la réponse reçue du Président de la Communauté d'Agglomération.

A ce sujet, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu le devis concernant l'avant-projet d'une réserve incendie de 120 m<sup>3</sup> entre le garage « VULCO » et le garage Citroën.

Ce devis s'élève à 44.130 euros TTC ce qui, en espérant une subvention de l'ordre de 80%, laisserait à charge communale une dépense de 14.710 euros.

Il rappelle que la défense incendie doit être à jour au plus tard pour 2020.

Ce dossier est actuellement en cours d'études et de recherches de faisabilité.

L'attention du Conseil Municipal sera appelée au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion sur les différentes possibilités techniques et financières.

Il est également précisé que le renforcement des réseaux d'eau n'entre pas dans les plans de subventionnement.

Bonne note est prise.

Monsieur le Maire indique également qu'en ce qui concerne la fibre optique il vient d'être informé que la réunion prévue par l'USEDA serait fixée au 13 juin à OGNES et réunirait les populations des communes concernées à savoir : CONDREN, OGNES, ABBECOURT et MAREST-DAMPCOURT avec la présence des différents opérateurs.

Des informations précises et complémentaires seront portées à votre connaissance et à celle de la population par « Condren Infos » et note dans toutes les boîtes aux lettres.

Dans le domaine des informations Monsieur le Maire informe l'Assemblée sur les raisons techniques de la dernière coupure de courant qui a paralysé une partie de la Commune.

Cet incident a été provoqué par un support de la glissière de sécurité du Pont, support qui, lors de sa mise en œuvre, avait détérioré l'enveloppe du câble 15.000 volts implanté en bordure du Pont, dans le talus de la Rue des Escarsons.

**A. Compte-rendu de la session ordinaire du 14 mars 2018**

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**B. Compte-rendu de la Commission des Finances du 04 avril 2018**

**Service des eaux**

**1. Compte de gestion 2017**

Ce compte de gestion a été établi par le Receveur Municipal pour l'exercice 2017.

Il en résulte les résultats suivants au titre de l'année :

- Section d'investissement	Excédent	5.624.94€
- Section de fonctionnement	Excédent	2.179.18€

Soit un résultat d'exécution de 7.804.12€.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**2. Compte Administratif 2017**

Le Compte Administratif 2017 présente les mêmes résultats que décrits ci-dessus.

Le résultat d'exécution s'élève à 22.718.14€ réparti comme suit :

- Fonctionnement (exploitation)	10.248.43€
- Investissement	12.469.71€

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**3. Note de présentation**

Cette note de présentation qui reprend les chiffres de l'année 2017 et les documents annexes pour 2018 seront annexés à la délibération de présentation.

Bonne note est prise.

**4. Budget Primitif 2018**

Ce Budget Primitif 2018 reprend les soldes d'exécution constatés au compte administratif 2017.

Il s'élève au total en recettes et dépenses à 67.229.86€.

Monsieur le Maire informe la Conseil qu'un crédit de 9.061.43€ a été inscrit pour la mise en œuvre de compteurs sous trottoir et une provision de 10.000€ dans le cadre de la vérification des vannes sous les voies ferrées.

De plus, précise Monsieur le Maire, le dossier de réclamation formulée par l'Agence de Bassin Seine-Normandie a refait surface il y a peu.

En effet, depuis 2012 la Commune serait redevable d'une redevance « pollution » d'un montant de 11.000.00€.

Cette redevance fait l'objet d'une contestation depuis 2012 et récemment cette agence a présenté une demande d'inscription d'office au budget du service des eaux auprès de Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a écrit à Monsieur le Préfet en contestant cette procédure qu'il juge illégale ; la Commune de Condren n'ayant eu jusqu'en 2012, aucun service des eaux, ni budget, ni encaissement, ni redevance, le tout étant géré directement par la Ville de TERGNIER.

Pour l'immédiat, dette en cours depuis 2012.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

## **1. Commune**

### **A. Compte de gestion 2017**

Ce compte de gestion, établi par Madame le Receveur Municipal fait apparaître, au titre de l'exercice 2017, les résultats suivants :

• <u>Section d'investissement :</u>	dépenses	=	136.982.19
	recettes	=	116.693.12
• <u>Section de fonctionnement :</u>	dépenses	=	697.233.58
	Recettes	=	744.162.85

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **B. Compte Administratif 2017**

Ce compte administratif 2017 présente les mêmes résultats que décrits ci-dessus.

Le solde d'exécution est donc le suivant :

• <u>Section d'investissement :</u>	- 20.289.07
<u>Report 2016 :</u>	- 25.594.17
<u>Soit un total =</u>	- 45.883.24

- Section de fonctionnement : + 46.929.27
- Report 2016 + 30.299.93
- Soit un total = + 77.229.20

Soit ensemble un excédent de + 31.345.96 contre 30.299.93 en 2016.  
 Accord de l'Assemblée à l'unanimité.

### C. Analyse budgétaire 2017

Le Conseil Municipal prend note avec intérêt de l'analyse budgétaire effectuée au titre de l'exercice 2017, analyse qui comporte également une appréciation sur le calcul du disponible au niveau de la marge de manœuvre en matière d'investissement.

Cette analyse comporte également des graphiques sur l'évolution des recettes et dépenses fonctionnement et investissement entre les années 2014 et 2017.

*Monsieur GAUDEFROY fait remarquer qu'une erreur de transcription « a dû se faire jour » et que les recettes n'ont pu varier de 828.824€ à 44.152.85€ comme indiqué dans ce paragraphe.*

Il en résulte, à l'examen de ces dossiers que si les charges de fonctionnement ont diminué entre 2014 et 2017 d'un montant de 138.498.85 soit de - 16.57% il en est malheureusement de même en matière de recettes de fonctionnement qui ont varié de 828.824 en 2014 à 744.152.85 en 2017 soit une diminution de - 10.21%.

*Effectivement il convient de lire 744.152.85€ et non 44.152.85€ une erreur de transcription étant à l'origine de cette indication.*

Cela représente malgré tout en réduction des charges de - 6.36%.

Il est également fait remarquer que si les charges ont été compressées l'an dernier, cela aura malheureusement une influence plus réduite cette année, car, certaines dépenses sont incompressibles et obligatoires et il ne sera pas ou plus possible d'obtenir de meilleurs résultats. Il faut aussi signaler que la Commune ne dispose pas de ressources nouvelles et que, certaines mêmes, diminuent (ex. les locations d'immeubles, de terres etc.) suppression ou diminution des dotations.

Monsieur le Maire signale toutefois que tout est mis en œuvre afin de réduire les coûts et que la consigne est de « faire bien, mieux et moins cher ».

Malheureusement les charges d'emprunts ne varieront pas avant 2021 date de l'arrivée à terme d'un emprunt (2020).

La seule marge de manœuvre en matière de ressources communales reste la « fiscalité » qui, depuis 2014 est maîtrisée.

Bonne note est prise.

#### D. Budget Primitif 2018

Il est présenté au Conseil le projet de budget pour 2018.

Ce budget s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement = 749.848.18 tenant compte de l'excédent 2017
- Investissement = 206.231.97 tenant compte du déficit 2017

Soit un total du budget global de 956.080.15€

Il est ensuite rappelé que l'investissement porte sur la demande de la sécurité incendie et qu'à ce titre deux dossiers de subventions ont été présentés cette année au Département et à l'Etat.

De plus, précise Monsieur le Maire, une dotation au titre des dépenses imprévues d'un montant de 10.459.75€ a été inscrite au budget en fonctionnement ; dotation qui est destinée à faire face aux incertitudes de cette année 2018 ; incertitudes liées :

- Au non renouvellement des contrats aidés
- A la modification du rythme scolaire

Quelles en seront les incidences en matière financière ?

Il est encore trop tôt pour l'apprécier.

Que deviendra le Périscolaire ? Quelles seront les exigences des parents ?

Quels seront les effectifs à la rentrée ?

C'est pour toutes ces raisons qu'il faut être très prudent et qu'il est actuellement, au moment du vote du budget, qui doit être impérativement voté pour le 15 avril, d'avoir une vision précise et un chiffrage de ce que sera demain.

Ce budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité.

#### E. Fiscalité 2018

Monsieur le Maire donne ensuite lecture d'un état comparatif portant sur la fiscalité de la Commune depuis 2014, fiscalité de chacun des taux, des produits, en comparatif aux taux nationaux, voire départementaux.

Il précise que pour 2018 le produit fiscal attendu s'élèvera à 314.041€ contre 308.884€ encaissé en 2017 soit une augmentation de + 5.157€ soit + 1.67%.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a deux ans un accord a été donné à l'USEDA pour la mise en œuvre de la fibre optique.

Cet accord a pour incidence budgétaire :

- Fibre optique annuité	=	6.399.00€	
- Contribution USEDA	=	1.422.00€	soit 7.821.00€ /an
<u>Remboursement CACTLF</u>	50%	=	3.910.00€
Reste à charge communale	=	3.911.00€	

Représentant  $3.911.00 / 314.041 = + 1.25\%$  de la fiscalité communale.

La variation de la fiscalité est la suivante :

- Produit attendu	=	314.041
- « nécessaire au budget 2018 »	=	324.227 soit un coefficient de variation de + 3.24%

Déduction faite de la contribution pour la fibre optique il reste pour le budget communal plus ou moins 2.00% ce qui reste dans les dispositions adoptées au titre de notre mandat : plus ou moins 1.00% + variation annuelle des bases

Bonne note est prise de ce compte-rendu de Commission qui sera examiné plus en détail lors de la présentation des différents documents budgétaires et projets de délibérations.

Monsieur GAUDEFROY précise que ne faisant pas partie de la Commission des Finances il a bien reçu le compte-rendu de cette réunion mais n'a pas été destinataire de la pochette de documents soumis à la Commission.

Bonne note est prise.

### **Examen des projets de délibération**

#### **SERVICE DES EAUX – COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame LAUGIER Jeannine doyenne, délibérant sur le *COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2017*, dressé par Messieurs BONNAVE André et FLORIN Claude, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1. **LEUR DONNE** acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		8.069.25		6.844.77		14.914.02
Opérations de l'exercice	30.854.88	33.034.06	2.693.39	8.318.33	33.548.27	41.352.39
<b>Totaux</b>	<b>30.854.88</b>	<b>41.103.31</b>	<b>2.693.39</b>	<b>15.163.10</b>	<b>33.548.27</b>	<b>56.266.41</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>10.248.43</b>		<b>12.469.71</b>		<b>22.718.14</b>

2. **CONSIDERANT** les excédents 2017, **DECIDE** d'affecter les sommes suivantes comme suit :

+ **10.248.43 €** au compte 002 (Fonctionnement) : Excédent de Fonctionnement Reporté ;

+ **12.469.71 €** au compte 002 (Investissement) : Excédent d'Investissement Reporté ;

3. **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au Report à Nouveau, au Résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4. **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **SERVICE DES EAUX – COMPTE DE GESTION 2017**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de **l'exercice 2017** ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le Compte de Gestion établi par Mesdames PHILIPPE Anne-Marie et SALENGROS Martine, Receveurs Municipaux est exact ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du Budget de **l'exercice 2017** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, le Compte de Gestion dressé, pour **l'exercice 2017**, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **SERVICE DES EAUX – AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. FLORIN Claude, après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2017, constate que le Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

##### **En Fonctionnement :**

Résultat de l'exercice :	+ 2.179.18 €
Résultat antérieur (002)	+ 8.069.25 €
<b>RESULTAT CUMULE :</b>	<b>+ 10.248.43 € (002)</b>

##### **En Investissement :**

Résultat de l'exercice :	+ 5.624.94 €
Résultat antérieur (001)	+ 6.844.77 €
<b>RESULTAT CUMULE (1) :</b>	<b>+ 12.469.71€</b>

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal :

- Soit en « report à nouveau » pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement,

- Soit en « réserve », pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en « réserve » afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte-tenu des restes à réaliser et d'autre part, en « report à nouveau » de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Ligne 002 - Excédent de Fonctionnement Reporté : + 10.248.43 €

Ligne 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté : + 12.469.71€

### **COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame LAUGIER Jeannine, doyenne, délibérant sur le *COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2017*, dressé par Messieurs BONNAVE André et FLORIN Claude, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1. **LEUR DONNE** acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		30.299.93		27.394.17		57.694.10
Opérations de l'exercice	697.233.58	744.162.85	162.576.36	89.298.95	859.809.94	833.461.80
Reste à réaliser						
<b>Totaux</b>	<b>697.233.58</b>	<b>774.462.78</b>	<b>162.576.36</b>	<b>116.693.12</b>	<b>859.809.94</b>	<b>891.155.90</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>+77.229.20</b>	<b>-45.883.24</b>			<b>31.345.96</b>

2. **CONSIDERANT** les résultats constatés, **DECIDE** d'affecter les sommes suivantes comme suit :
  - + **77.229.20 €** au compte 002 (Fonctionnement) : Excédent de Fonctionnement Reporté ;
  - **45.883.24€** au compte 001 (investissement) : Déficit d'investissement reporté,

3. **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au Report à Nouveau, au Résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
4. **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **COMMUNE- COMPTE DE GESTION 2017**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de **l'exercice 2017** ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le Compte de Gestion établi par Mesdames PHILIPPE Anne-Marie et SALENGROS Martine, Receveurs Municipaux est exact ;

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du Budget de **l'exercice 2017** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, le Compte de Gestion dressé, pour **l'exercice 2017**, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **COMMUNE – AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. FLORIN Claude, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de **l'exercice 2017**, constate que le Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

### **En Fonctionnement :**

Résultat de l'exercice :	+ 46 929.27€
Résultat antérieur (002)	+ 30 299.93 €
<b>RESULTAT CUMULE :</b>	<b>+ 77 229.20€ (002)</b>

### **En Investissement :**

Résultat de l'exercice :	- 18 489.07 €
Reste à réaliser :	
Résultat antérieur (001)	- 27 394.17 €
<b>RESULTAT CUMULE (1) :</b>	<b>- 45 883.24 €</b>

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal :

- Soit en « report à nouveau » pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement,

- Soit en « réserve », pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en « réserve » afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte-tenu des restes à réaliser et d'autre part, en « report à nouveau » de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'affecter le résultat de **l'exercice 2017** de la façon suivante :

Excédent global de fonctionnement = + 77.229.20€

Ligne 002 - Excédent de Fonctionnement Reporté (report à nouveau) : = + 31.345.96€

Ligne 1068 – Excédent de fonctionnement « réserve » en couverture du déficit d'investissement

**= + 45 883.24€**

## **COMMUNE – FISCALITE 2018 / TAUX D'IMPOSITION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Budget Primitif 2018,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 04 avril 2018,

Considérant qu'il importe de fixer les taux d'impositions communales pour l'année 2018,

Après exposé,

1. **FIXE** à 332 530€ le produit nécessaire à l'équilibre du Budget 2018
2. **PREND** acte du total des allocations compensatrices établies à 8 303€ pour l'année 2018
3. **DETERMINE** le produit attendu de la fiscalité directe locale pour 2018 à 324 227€
4. **PREND** acte que le coefficient de variation proportionnelle pour 2018 ressort à :  
 $324227/314041 = 1.032435$
5. **FIXE** les taux 2018 comme suit :
  - Taxe d'habitation : 18.34%
  - Foncier bâti : 23.32%
  - Foncier non bâti : 52.97%
6. **DETERMINE** comme suit les produits fiscaux attendus pour 2018 à savoir :
  - Taxe d'habitation : 111.581€
  - Foncier bâti : 200.039€
  - Foncier non bâti : 12.607€
  - Soit un total de 324.227€

## **SERVICE DES EAUX - NOTE DE PRESENTATION**

Le Conseil Municipal,

Vu les Comptes Administratif 2017 du Service des Eaux,

Vu les Comptes de Gestion 2017 établis par Mesdames PHILIPPE Anne-Marie et SALENGROS Martine,

Vu les Budgets Primitifs 2018 du Service des Eaux,

Vu sa délibération fixant les taux de fiscalité pour l'année 2018,

1. **PREND** acte de la note de présentation établie par le Maire dans le cadre de l'élaboration budgétaire 2018 ; note de présentation retraçant le bilan de l'exercice 2017 et les prévisions budgétaires de l'exercice 2018,
2. **PREND** note des données financières établies et arrêtées dans le cadre de cette session ordinaire portant sur l'élaboration budgétaire du Service des Eaux au titre de l'année 2018.

## **COMMUNE - NOTE DE PRESENTATION**

Le Conseil Municipal,

Vu les Comptes Administratif 2017 de la Commune,

Vu les Comptes de Gestion 2017 établis par Mesdames PHILIPPE Anne-Marie et SALENGROS Martine,

Vu les Budgets Primitifs 2018 de la Commune,

Vu sa délibération fixant les taux de fiscalité pour l'année 2018,

1. **PREND** acte de la note de présentation établie par le Maire dans le cadre de l'élaboration budgétaire 2018 ; note de présentation retraçant le bilan de l'exercice 2017 et les prévisions budgétaires de l'exercice 2018,
2. **PREND** note des données financières établies et arrêtées dans le cadre de cette session ordinaire portant sur l'élaboration budgétaire de la Commune au titre de l'année 2018.

## **TRAVAUX AUX ECOLES**

Monsieur le Maire informe à l'Assemblée que les devis ont été reçus concernant les travaux de sécurité à faire à l'Ecole.

Bien que ces projets de délibérations ne figurent pas à l'ordre du jour de la réunion de ce soir il propose à l'Assemblée de faire droit à leur présentation afin qu'ils puissent être déposés tant auprès du Conseil Départemental que de la Préfecture en vue de leur inscription en matière de subventionnement.

Accord du Conseil.

## **TRAVAUX AUX ECOLES – AISNE PARTENARIAT INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que lors des derniers exercices d'évacuation effectués au groupe scolaire des « Quatre Chemins » certaines anomalies ont été constatées en particulier au niveau des accès de secours de la classe de la directrice.

- Porte non conforme et s'ouvrant vers l'intérieur
- Passage insuffisant pour les personnes à mobilité réduite
- Absence d'une rampe d'accès

Une étude technique a été effectuée et il en résulte une dépense estimative décomposée comme suit :

- |                           |   |              |
|---------------------------|---|--------------|
| - Matériaux de gros-œuvre | = | 1.691.00€ HT |
| - Porte aluminium         | = | 2.620.00€ HT |

Soit un total de 4.311.00€ HT soit 5.173.20€ TTC.

Après exposé et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. **PREND** acte de l'urgence d'assurer la mise en conformité de cet établissement au niveau des accès de sécurité
2. **ARRETE** le programme des travaux tel que repris ci-dessus
3. **SOLLICITE** l'aide financière 2018 du Fonds Aisne Partenariat Investissement à hauteur de 15% soit 646.65€ (six cent quarante-six euros soixante-cinq centimes)
4. **DIT** que cette opération doit s'inscrire dans la priorité des investissements à retenir pour l'année 2018
5. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches en vue de la réalisation de cet objectif
6. **DIT** que la dépense sera rattachée aux opérations budgétaires 2018 article 2158 et que les recettes à provenir du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » à ce titre seront rattachées aux opérations budgétaires 2018 article 1323.

#### **TRAVAUX AUX ECOLES – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que lors des derniers exercices d'évacuation effectués au groupe scolaire des « Quatre Chemins » certaines anomalies ont été constatées en particulier au niveau des accès de secours de la classe de la directrice.

- Porte non conforme et s'ouvrant vers l'intérieur
- Passage insuffisant pour les personnes à mobilité réduite
- Absence d'une rampe d'accès

Une étude technique a été effectuée et il en résulte une dépense estimative décomposée comme suit :

- Matériaux de gros-œuvre	=	1.691.00€ HT
- Porte aluminium	=	2.620.00€ HT

Soit un total de 4.311.00€ HT soit 5.173.20€ TTC.

Après exposé et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. **PREND** acte de l'urgence d'assurer la mise en conformité de cet établissement au niveau des accès de sécurité
2. **ARRETE** le programme des travaux tel que repris ci-dessus
3. **SOLLICITE** l'aide financière 2018 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 50% soit 2.155.50€ (deux mille cent cinquante-cinq euros et cinquante centimes)
4. **DIT** que cette opération doit s'inscrire dans la priorité des investissements à retenir pour l'année 2018

5. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches en vue de la réalisation de cet objectif
6. **DIT** que la dépense sera rattachée aux opérations budgétaires 2018 article 2158 et que les recettes à provenir du dispositif « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » à ce titre seront rattachées aux opérations budgétaires 2018 article 1323

### **Informations diverses**

1. Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de la dernière réunion l'idée avait été émise de dénommer un secteur, un lieu, un bâtiment du nom de notre ancien Maire André BONNAVE, idée émise pour notre collègue Dominique SENECHAL.

Monsieur le Maire signifie qu'il a contacté les Membres de la famille et que tous ont répondu favorablement à cette idée.

Le projet serait de dénommer le carrefour des « Quatre Chemins » en Rond-Point « André BONNAVE ».

Ce site étant mitoyen aux Communes de CONDREN et TERGNIER il précise qu'il a rencontré Monsieur CROHEM Christian Maire de TERGNIER à ce sujet et qu'un avis favorable de principe a été reçu sous réserve bien entendu de l'accord du Conseil Municipal Ternois.

Cette question sera revue dès l'obtention de cet accord.

2. Monsieur Le Maire informe également le Conseil que des difficultés se font jour actuellement avec la question de la gestion des logements communaux mis en location.

Il apporte les explications sur ces points et propose qu'une Commission Municipale soit mise en place, Commission dont le rôle sera double :

- Étudier les demandes de logement et établir un compte-rendu à destination du Maire.

A ce sujet, Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de l'élection du Maire et des Adjointes il a sollicité de l'Assemblée l'annulation de la délibération prise en 2014, délibération donnant toutes délégations au Maire.

- Visiter les logements en cas de vacance, état des lieux et problèmes techniques, étudier les dossiers et émettre des propositions au Conseil.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place de cette Commission Communale.

Les collègues souhaitant participer à ce groupe de travail sont invités à se faire connaître auprès du Maire le plus rapidement possible, deux dossiers étant à traiter prochainement.

Il faut que les décisions prises soient des décisions collégiales et non individuelles.

Accord du Conseil Municipal à ce titre. Il est fait remarquer que dans les années précédentes une telle Commission existait.

Bonne note est prise.

Séance levée à 21H00

-----0-----

Vu la secrétaire de séance,  
Martine MORELLE.

**Signatures du Conseil Municipal du 11 avril 2018 :**

Monsieur FLORIN Claude, Maire	Monsieur DUFOUR Jean-Paul, 1 <sup>er</sup> Adjoint	Madame MORELLE Martine, 2 <sup>ème</sup> Adjoint
Monsieur GUERNUT Daniel, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	Madame LENGOWSKI Martine  Absente excusée	Madame GABRIEL Marie-José
Madame LAUGIER Jeannine	Madame BRUXELLE Maryse	Madame TARGY Michelle
Monsieur SENECHAL Dominique  Procuration à MR. GAUDEFROY	Monsieur GAUDEFROY Philippe	Monsieur MARTIN Jean-Pierre  Procuration à Mr. DUFOUR
Monsieur VICTORIEN Pierre	Monsieur WATBOT Claude	Monsieur LEFEBVRE Fabrice

